



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce quatorzième jour du mois de septembre 2015, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente : Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée de consultation: règlement modifiant le règlement de zonage - zone 55-P
4. Lecture du certificat d'enregistrement règlement numéro 1297-2015
5. Adoption du second projet de règlement numéro SPR-6-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier les normes d'implantation pour la zone 121-H
6. Avis de motion : établissement des plans et devis pour des travaux de remplacement de la section du réseau d'aqueduc qui traverse la rivière Ontaritz sur la route Saint-Denys-Garneau
7. Avis de motion : exécution de travaux d'aménagement d'un parc sur la rue René-Collard
8. Avis de motion : travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Duchesnay
9. Avis de motion: jeux d'eau, piscine et pataugeoire
10. Infractions au 163, rue du Levant
11. Enregistrement d'une hypothèque légale sur les lots 5 495 021 et 5 495 024
12. Mandat à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier: berce du caucase
13. Dépôt du rapport financier: Rodéo 2015
14. Adoption des noms des parcs et demande d'officialisation à la Commission de toponymie
15. Demande d'officialisation à la commission de toponymie: Site patrimonial du Manoir-seigneurial-Juchereau-Duchesnay et Manoir seigneurial Juchereau Duchesnay
16. Adoption du nom officiel : Maison des aînés
17. Contrat de correction du journal Le Catherinois
18. Servitude d'aqueduc et d'égout parc industriel: levée de l'option et autorisation de signature - Gestag
19. Servitude de plantation d'arbres: autoriser les signatures et libérer le paiement de 10 000 \$ - Gestag
20. Autorisation de signature : consentement de travaux poste Duchesnay Hydro-québec



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

21. Vente de l'ancienne caserne: 5, route de la Jacques-Cartier
22. Annulation des soldes résiduaire de règlements d'emprunts
23. Achat de matériel informatique
24. Cession d'une parcelle de la rue Vanier à André Poirier et Aline Duchesne
25. Cession d'une parcelle de la rue Vanier à Claude Robitaille et Lucie Bellemare
26. Manuel administratif du Service incendie
27. Nouvel organigramme du Service de protection contre les incendies
28. Autorisation de dépense: achat de caméras de surveillance pour la caserne incendie
29. Ratification d'une dépense: honoraires professionnels - arpentage caserne satellite
30. Demande de permis de construction: bâtiment principal commercial - 4736, route de Fossambault
31. Demande de permis d'enseigne: 4620, route de Fossambault, suite 303
32. Demande de permis d'enseigne: 4645, route de Fossambault
33. Demande de permis d'enseigne: 4499, route de Fossambault
34. Autorisation de dépense: plantation d'arbres sur divers terrains municipaux
35. Mandat à Me Daniel Bouchard
36. Prolongement de la rue de l'Osmonde: surveillance des travaux
37. Prolongement de la rue de l'Osmonde: contrôle qualitatif
38. Projet de traversée d'agglomération: directives de changement
39. Projet de traversée d'agglomération: paiement numéro 1
40. Réparation de trottoirs
41. Acceptation provisoire: travaux de pavage 2015
42. Mesures de contrôle des sablières: octroi d'un mandat-année 2015
43. Adoption du rapport annuel sur l'usage de l'eau potable
44. Contrat pour la vidange des étangs numéros 1 et 2
45. Modification du chemin d'accès au bâtiment multifonctionnel
46. Directives de changement: bâtiment multifonctionnel
47. Paiement numéro 1: bâtiment multifonctionnel
48. Ratification des dépenses: construction du parc canin
49. Trottoirs de béton centre Anne-Hébert
50. Acquisition par le ministère des Transports du Québec d'une partie de l'emprise route de Fossambault : entrée d'agglomération
51. Signature d'une entente pour la mise en place d'une conduite d'égout sur le lot 4 742 775
52. Vente à l'encan de trois véhicules
53. Installation de la nouvelle clôture des Services techniques
54. Engagement des animateurs pour les activités parascolaires
55. Camp de jour Domaine Notre-Dame vs offre de camp de jour par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
56. Autorisation de dépense: paiement au Domaine Notre-Dame
57. Tarification pour la location du Pavillon Desjardins
58. Autorisation d'utilisation du parc du Grand-Héron par la Fédération québécoise de camping caravaning - Association régionale de camping caravaning 06 Québec métropolitain (fqcc arcc06)
59. Autorisation de dépense: mise à niveau des parcs
60. Bordereau de correspondance
61. Dépôt de la liste des engagements financiers
62. Dépôt de la liste des chèques
63. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
64. Motion de félicitations aux cadets policiers de la Sûreté du Québec
65. Motion de félicitations : Pier-Olivier Brown et Benoit Villeneuve
66. Période de questions
67. Ajournement au 28 septembre 2015

Le quorum étant constaté, la séance du mois de septembre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

425-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 - ZONE 55-P**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement. À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-4-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à soustraire la zone 55-P de l'interdiction de planter des peupliers, des saules et des érables argentés.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1297-2015

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1297-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

426-2015 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-6-2015 AUX FINS
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À
MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION POUR LA ZONE 121-H**

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 juin 2015;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 août 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur adjoint du Service de l'urbanisme, monsieur Pascal Bérubé, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les normes d'implantation pour la zone « 121-H ».

Second projet de règlement

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-6-2015 AUX FINS
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE
FAÇON À :
· Modifier les normes d'implantation pour la zone « 121-H ».

ARTICLE 2 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone « 121-H », à la section « Normes d'implantation », à la ligne « marge de recul avant », le chiffre « 9,0 » est remplacé par le chiffre « 7,5 »;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone « 121-H », à la section « Normes d'implantation », à la ligne « marge de recul latérale », le chiffre « 6,0 » est remplacé par le chiffre « 3,0 »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone « 121-H », à la section « Normes d'implantation », à la ligne « Somme des marges latérales », le chiffre « 12,0 » est remplacé par le chiffre « 6,0 »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone « 121-H », à la section « Normes d'implantation », à la ligne « coefficient d'occupation du sol », le chiffre « 0,10 » est remplacé par le chiffre « 0,50 »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 14^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DE LA SECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC QUI TRAVERSE
LA RIVIÈRE ONTARITZI SUR LA ROUTE SAINT-DENYS-GARNEAU**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant un emprunt pour l'établissement des plans et devis pour des travaux de remplacement de la section du réseau d'aqueduc qui traverse la rivière Ontaritzzi sur la route Saint-Denys-Garneau.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

**AVIS DE MOTION : EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR
LA RUE RENÉ-COLLARD**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement d'un parc sur la rue René-Collard.

**AVIS DE MOTION : TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE
POMPAGE D'EAU BRUTE À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
DUCHESNAY**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Duchesnay.

AVIS DE MOTION: JEUX D'EAU, PISCINE ET PATAUGEOIRE

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant un emprunt pour l'achat et l'installation de jeux d'eau, d'une piscine et d'une pataugeoire.

427-2015 INFRACTIONS AU 163, RUE DU LEVANT

ATTENDU que le propriétaire du 163, rue du Levant a empiété sur le lot 4 783 688, zone de conservation et propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le propriétaire a plus précisément déplacé des arbres et des branches en provenance de sa propriété sur le terrain de la Ville et a effectué du remblai sur le terrain de la Ville, et ce, sans autorisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de mandater la firme Lavery aux fins d'utiliser les moyens légaux qui s'imposent pour que les causes d'empiètement cessent rapidement et que le lot de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soit remis en état et, qu'à défaut que la situation soit corrigée en ce sens, d'intenter toute procédure judiciaire utile.

ADOPTÉE

**428-2015 ENREGISTREMENT D'UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE SUR LES LOTS 5 495 021 ET
5 495 024**

ATTENDU que des droits de mutation de l'ordre de 12 560,88 \$ (capital et intérêts en date du 9 septembre 2015) n'ont pas été payés par le Faubourg Sainte-Catherine;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'enregistrer une hypothèque légale sur les lots 5 495 021 et 5 495 024, propriété du Faubourg Sainte-Catherine afin de protéger les droits de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en cas d'une faillite éventuelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de mandater le notaire Me Mario Boilard pour la préparation d'une hypothèque légale sur les lots 5 495 021 et 5 495 024;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer ladite hypothèque.

ADOPTÉE

**429-2015 MANDAT À LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER: BERCE DU
CAUCASE**

ATTENDU la proposition de service transmise par M. Antoine Rivierre, directeur des projets, de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, en date du 7 août 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 21 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour l'organisation d'une séance publique d'information et la préparation d'un programme d'identification et d'éradication en lien avec la problématique de la Berce du Caucase; La somme de 750 \$, plus taxes, représentant le coût du mandat, est imputée au poste budgétaire 02-610-01-419;

Il est également prévu, dans la proposition de service, que les citoyens pourront requérir les services de la CBJC pour confirmer la présence de la plante sur leur terrain privé. Des frais de 35 \$ / l'heure s'appliqueront et ces derniers seront facturés directement aux propriétaires par la CBJC.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER: RODÉO 2015

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose le rapport financier du Rodéo Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier 2015.

430-2015 ADOPTION DES NOMS DES PARCS ET DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie concernant les noms des parcs de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter les noms de parcs suivants:

- Parc du Bruant-à-Gorge-Blanche
- Parc du Chardonneret-Jaune
- Parc du Colibri-à-Gorge-Rubis
- Parc du Grand-Héron
- Parc de l'Hirondelle-Bicolore
- Parc du Martin-Pêcheur-d'Amérique
- Parc du Pic-Flamboyant
- Parc de la Bécassine-de-Wilson
- Parc du Merle-d'Amérique
- Parc du Jardin-de-Palavas
- Parc de la Sittelle-à-Poitrine-Blanche
- Parc de la Paruline-Bleue
- Parc canin Laurier
- Parc de la Mésange-à-Tête-Noire
- Parc Saint-Denys-Garneau

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser ces noms.

ADOPTÉE

431-2015 DEMANDE D'OFFICIALISATION À LA COMMISSION DE TOPONYMIE: SITE PATRIMONIAL DU MANOIR-SEIGNEURIAL-JUCHEREAU-DUCHESNAY ET MANOIR SEIGNEURIAL JUCHEREAU-DUCHESNAY

ATTENDU la citation, par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, du Site patrimonial du Manoir-Seigneurial-Juchereau-Duchesnay par le règlement 1266-2014 adopté le 8 décembre 2014;

ATTENDU que le Site patrimonial du Manoir-Seigneurial-Juchereau-Duchesnay est constitué d'un terrain sur lequel repose le Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay, des vestiges du moulin banal et du chauffoir à grains ainsi qu'une érablière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

ET RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser les noms de Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay et de Site patrimonial du Manoir-Seigneurial Juchereau-Duchesnay.

ADOPTÉE

432-2015 ADOPTION DU NOM OFFICIEL : MAISON DES AÎNÉS

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie concernant le nom du bâtiment actuellement nommé : La Ruche.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de le changer pour le nom de la Maison des Aînés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE

433-2015 CONTRAT DE CORRECTION DU JOURNAL LE CATHERINOIS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder à madame Mylène Bernard un contrat pour la correction de dix numéros du journal Le Catherinois, soit de septembre 2015 à juin 2016, à raison d'environ sept heures par numéro, au tarif de 21,27 \$ l'heure et de ratifier la dépense pour la correction exécutée en août, en regard de la correction du Catherinois de septembre.

ADOPTÉE

434-2015 SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PARC INDUSTRIEL: LEVÉE DE L'OPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – GESTAG

ATTENDU l'option de servitude intervenue avec GESTAG, GRV et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le 1er décembre 2014;

ATTENDU que dans cette option, GESTAG et GRV s'engageaient à consentir gratuitement, en faveur de la Ville, une servitude permettant la pose et l'entretien de conduit d'aqueduc et d'égout sur les immeubles 4 600 059, 4 811 026 et 4 783 689;

ATTENDU que la durée de l'option vient à échéance prochainement et que les travaux étant retardés;

ATTENDU qu'il est nécessaire de lever l'option;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de lever l'option et d'autoriser la signature de monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier de la servitude intervenue le 1er décembre 2014 avec GESTAG et GRV.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Me Mario Boilard pour la préparation de l'acte de servitude.

ADOPTÉE

435-2015 SERVITUDE DE PLANTATION D'ARBRES: AUTORISER LES SIGNATURES ET LIBÉRER LE PAIEMENT DE 10 000 \$ - GESTAG

ATTENDU la promesse de consentement et d'établissement d'une servitude d'usage temporaire nécessaire durant les travaux de réfection de la route de Fossambault, d'une servitude de remblai et non-déblai et d'une servitude d'usage permanente nécessaire à la plantation d'arbres et d'arbustes et à leur entretien signée en juin 2014;

ATTENDU qu'il est nécessaire de venir à l'établissement de la servitude temporaire d'usage, de la servitude permanente de remblai et non-déblai ainsi qu'à la servitude d'usage permanente nécessaire à la plantation d'arbres et d'arbustes et à leur entretien sur le lot 5 579 084;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier de la servitude temporaire d'usage, de la servitude permanente de remblai et non-déblai ainsi qu'à la servitude d'usage permanente nécessaire à la plantation d'arbres et d'arbustes et à leur entretien.

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ de verser le 10 000\$ en considération de l'établissement de ces servitudes.

La dépense est imputée au règlement d'emprunt numéro 1276-2015.

ADOPTÉE

436-2015 AUTORISATION DE SIGNATURE : CONSENTEMENT DE TRAVAUX POSTE DUCHESNAY HYDRO-QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par M. le maire Pierre Dolbec du document préparé par Hydro-Québec qui autorise la surveillance archéologique pendant les travaux d'excavation de tranchées permettant l'enfouissement d'équipements souterrains requis pour le raccordement du poste Duchesnay dans le parc industriel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Ces travaux d'excavation se feront sur les lots 4 215 671 à 4 215 676, 4 369 729, 4 369 730, 4 369 734, 4 369 736, 4 369 737, 4 369 741, 4 369 742, 4 369 743, 4 586 829 et 4 745 638 du cadastre du Québec, sur une longueur approximative de 1 500 mètres.

ADOPTÉE

437-2015 VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE : 5, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU la relocalisation du poste du Service de protection contre les incendies sur la route de Fossambault;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire se départir de l'immeuble sis sur la route de la Jacques-Cartier, où était situé le précédent poste;

ATTENDU qu'Ambulance de la Jacques-Cartier désire faire l'acquisition de cet immeuble;

ATTENDU la promesse d'achat rédigée par le notaire Louis Paquin, telle que négociée par les parties;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir les services d'un arpenteur-géomètre pour l'obtention d'un nouveau certificat de localisation pour le lot 4 513 816;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil mandate la firme DLT arpenteurs-géomètres pour la préparation du certificat de localisation du lot 4 513 816.

ADOPTÉE

438-2015 ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

439-2015 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU le rapport de la trésorière, Mme Julie Cloutier, en date du 14 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat du matériel informatique auprès de Metafore Technologies inc. pour un montant de 8 422,90 \$, plus taxes, et ce, conformément à la soumission numéro QW-3122866-1 datée du 11 septembre 2015, ainsi que l'installation de ce matériel par Maralix enr. qui est estimée à 9 968, plus taxes.

Les sommes nécessaires sont appropriées du fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

ADOPTÉE

440-2015 CESSION D'UNE PARCELLE DE LA RUE VANIER À ANDRÉ POIRIER ET ALINE DUCHESNE

ATTENDU la fermeture d'une partie de rue Vanier;
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier cède une partie de l'emprise de rue ayant été fermée à M. André Poirier et Mme Aline Duchesne, soit une partie du lot 4 369 733 en considération du fait qu'ils acquitteront les frais d'arpentage (878\$) et de notaire (876\$) en lien avec ladite cession.

ADOPTÉE

441-2015 CESSION D'UNE PARCELLE DE LA RUE VANIER À CLAUDE ROBITAILLE ET LUCIE BELLEMARE

ATTENDU la fermeture d'une partie de rue Vanier;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier cède une partie de l'emprise de rue ayant été fermée à M. Claude Robitaille et Mme Lucie Bellemare, soit une partie du lot 4 369 733 en considération du fait qu'ils acquitteront les frais d'arpentage (878\$) et de notaire (876\$) en lien avec ladite cession.

ADOPTÉE

442-2015 MANUEL ADMINISTRATIF DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU la préparation d'un manuel de directives administratives préparé par la direction du Service de protection contre les incendies à l'intention de l'ensemble du personnel du Service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil entérine le contenu du manuel des directives administratives préparé par la direction du Service de protection contre les incendies.

ADOPTÉE

443-2015 NOUVEL ORGANIGRAMME DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le nouvel organigramme du Service de protection contre les incendies et, en conséquence, de procéder aux nominations qui y sont prévues. Les personnes nommées pour assurer de nouvelles charges dans ledit service font l'objet d'une probation d'une durée de douze mois à partir de l'adoption de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que M. Alain Vézina, nommé lieutenant, soit rémunéré à ce titre, rétroactivement au 1er février 2015.

ADOPTÉE

444-2015 AUTORISATION DE DÉPENSE: ACHAT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LA CASERNE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat et l'installation de caméras de surveillance pour la caserne incendie chez Impact Alarme, le tout conformément à la soumission numéro 31 081 501 datée du 31 août 2015;

La somme nécessaire, soit 2 238 \$, plus taxes, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Une partie de cette dépense est payable par les villes de Fossambault-sur-le-Lac et Lac-St-Joseph, conformément aux ententes intermunicipales existantes.

ADOPTÉE

445-2015 RATIFICATION D'UNE DÉPENSE: HONORAIRES PROFESSIONNELS - ARPENTAGE CASERNE SATELLITE

ATTENDU le mandat à DLT arpenteurs-géomètres pour l'arpentage du terrain de la future caserne satellite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de ratifier la dépense au montant de 6 924,55 \$, taxes incluses.
IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté. Une partie de cette dépense est payable par les villes de Fossambault-sur-le-Lac et Lac-St-Joseph, conformément aux ententes intermunicipales existantes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

446-2015 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION: BÂTIMENT PRINCIPAL COMMERCIAL - 4736, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de construction pour un bâtiment principal commercial à construire à l'emplacement de l'actuelle résidence du 4736, route de Fossambault;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 65-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 25 août, ainsi que les plans et documents déposés par la requérante;

ATTENDU que la circulation des piétons pourrait entrer en conflit avec les usagers de la commande à l'auto;

ATTENDU que la localisation des contenants à déchets et à récupération n'est pas indiquée sur le plan d'ensemble;

ATTENDU qu'une haie se trouve sur le lot en bordure de la ligne latérale du 12, rue Vanier;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture, l'aménagement du site, l'implantation des accès, des bâtiments, des aires de stationnement et l'aménagement de stationnement hors rue sont majoritairement rencontrés ou non applicables ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de permis de construction présentée par Mme Mélanie Langlois pour un bâtiment principal commercial à construire à l'emplacement de l'actuelle résidence du 4736, route de Fossambault.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil exige que la haie en bordure de la ligne latérale du 12, rue Vanier soit conservée, que la localisation des contenants à déchets et à récupération soit précisée et que la gestion des déplacements véhiculaires et des piétons sur le site soit précisée.

ADOPTÉE

447-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: 4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 303

ATTENDU la demande de permis d'enseignes déposée par Mme Chantale Bouliane Paquet pour une enseigne à installer sur l'auvent devant la suite 303 de la Place du Torrent située au 4620, route de Fossambault, ainsi que pour une enseigne à installer sur la structure d'enseigne autonome en bordure de la route de Fossambault;

ATTENDU que le commerce en question est situé dans la zone 137-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que la structure d'enseigne autonome a déjà fait l'objet d'une demande de permis de la Ville;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme, en date du 25 août 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de permis déposée par Mme Chantale Bouliane Paquet pour une enseigne à installer sur l'auvent devant la suite 303 de la Place du Torrent située au 4620, route de Fossambault, ainsi que pour une enseigne à installer sur la structure d'enseigne autonome en bordure de la route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

448-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: 4645, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par le M. Gaétan Savard pour une structure d'enseigne promotionnelle au 4645, route de Fossambault ;

ATTENDU que le commerce est compris dans la zone 137-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU qu'une structure d'enseigne promotionnelle sera installée sur le poteau existant, ce qui permettra de limiter le nombre d'enseignes dans le stationnement et ainsi améliorer la sécurité et l'esthétisme;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme, en date du 25 août 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de permis d'enseigne présentée par le M. Gaétan Savard pour une structure d'enseigne promotionnelle au 4645, route de Fossambault.

ADOPTÉE

449-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: 4499, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par M. Jean-Yves Légaré du Groupe Poitras inc. pour une enseigne à installer sur la façade du 4499, route de Fossambault, futur bâtiment de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond - Sainte-Catherine;

ATTENDU que le commerce est compris dans la zone 137-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le plan accompagnant la demande;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil accepte la demande de permis d'enseigne déposée par M. Jean-Yves Légaré du Groupe Poitras inc. pour une enseigne à installer sur la façade du 4499, route de Fossambault, futur bâtiment de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond - Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

450-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES: PLANTATION D'ARBRES SUR DIVERS TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 9 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'approuver le programme de plantation d'arbres et d'arbustes 2015 daté du 9 septembre 2015;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une dépense de 8 000 \$, incluant les imprévus et les taxes nettes, pour la réalisation des travaux.

La somme nécessaire est appropriée du fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

451-2015 MANDAT À ME DANIEL BOUCHARD

ATTENDU le rapport préparé par M. Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, en date du 24 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de mandater Me Daniel Bouchard, du cabinet d'avocats Lavery De Billy, pour tenter des procédures en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant des infractions répétées au règlement des nuisances sur une propriété sise sur la route Montcalm.

ADOPTÉE

452-2015 PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'OSMONDE: SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 21 août 2015.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'entériner le mandat accordé par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à la firme Consultants enviroconseil relativement à la surveillance des travaux de construction du projet de prolongement de la rue de l'Osmonde. Le tout selon la proposition de service transmise par M. François Bergeron, ingénieur, en date du 19 août 2015;

Le coût du mandat a été établi à 4 750 \$, plus taxes, par semaine. La durée prévue des travaux est de trois semaines.

Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur B.A.M.K.S. investissement inc., ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par la firme mandatée pour effectuer la surveillance des travaux. A cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par la firme.

ADOPTÉE

453-2015 PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'OSMONDE: CONTRÔLE QUALITATIF

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 24 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'entériner le mandat accordé par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Itée relativement au contrôle qualitatif des matériaux du projet de prolongement de la rue de l'Osmonde. Le tout selon la proposition de service transmise par M. Louis Morin, ingénieur, en date du 21 août 2015.

Il s'agit d'un mandat à tarif horaire et unitaire dont le coût est évalué à 6 500 \$, plus taxes. Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur B.A.M.K.S. investissement inc., ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par la firme mandatée pour effectuer la surveillance des travaux. A cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par la firme.

ADOPTÉE

454-2015 PROJET DE TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: DIRECTIVES DE CHANGEMENT

ATTENDU le projet de traversée d'agglomération;

ATTENDU qu'il y a nécessité de déplacer le regard pluvial RM-1 vers l'ouest, occasionnant la pose d'une longueur supplémentaire de 43 mètres de conduite d'égout pluvial;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 31 août 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le déplacement du regard RM-1.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1276-2015.

ADOPTÉE

455-2015 PROJET DE TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 9 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 au ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés au 31 juillet 2015 dans le cadre du projet de traversée d'agglomération. Il s'agit d'un montant de 117 504,34 \$, incluant les taxes brutes.

La somme est appropriée du règlement numéro 1276-2015.

ADOPTÉE

456-2015 RÉPARATION DE TROTTOIRS

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 27 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Laval Construction pour effectuer la réparation de trois sections de trottoir sur une longueur approximative de 53 mètres linéaires. Le tout conformément à la soumission datée du 26 août 2015. Le coût des travaux est établi à 7 128,50 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est imputée au poste budgétaire 02-320-00-623 (Béton entretien trottoirs et bordures) après un transfert d'un montant de 6 000 \$ du poste budgétaire 02-320-00-625 (Maintenance pavage).

ADOPTÉE

457-2015 ACCEPTATION PROVISOIRE: TRAVAUX DE PAVAGE 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages construits dans le cadre du projet "Travaux de pavage 2015". Les travaux ont été effectués par Construction et Pavage Portneuf et le certificat de réception est daté du 18 juin 2015.

ADOPTÉE

458-2015 MESURES DE CONTRÔLE DES SABLIERES: OCTROI D'UN MANDAT-ANNÉE 2015

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 17 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Dronexperts pour procéder à la prise de photos aériennes de trois sites, le ou vers le 1er octobre 2015, et procéder aux calculs des volumes extraits de ces trois sites. Le tout conformément à la proposition transmise par la compagnie Dronexperts en date du 11 août 2015. Les sites visés sont les sablières appartenant à Sablières Robitaille inc., à Transport L. et R. Martel inc. et à Luc, Michel et Sylvain Martel.

Le coût du contrat est établi à 5 627 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est imputée au poste budgétaire 02-320-00-412.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

459-2015 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU que M. Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, a présenté au conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014 qui a été validé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 25 août 2015;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accepter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014.

ADOPTÉE

460-2015 CONTRAT POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS NUMÉROS 1 ET 2

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 14 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Centrix environnement pour la vidange des boues des étangs aérés numéros 1 et 2. Le tout conformément au devis général, au devis technique, aux addenda numéros 1 et 2 et à la soumission déposée le 14 septembre 2015;

Les travaux réalisés seront payés en fonction des prix unitaires présentés au bordereau de soumission. Le coût total des travaux est évalué à 57 136,83 \$, incluant les taxes brutes;

La somme nécessaire est appropriée de la façon suivante:
36 587,90 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à la vidange des étangs;
15 585,64 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

461-2015 MODIFICATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 26 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la modification de l'accès au bâtiment multifonctionnel présentée sur la représentation schématique (accès piéton seulement) préparée par Martin Careau en date du 26 août 2015.

ADOPTÉE

462-2015 DIRECTIVES DE CHANGEMENT: BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU la recommandation de M. Gilles Laflamme, architecte, concernant l'ajout d'un isolant sous le trottoir du bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU que les justifications de cet ajout sont présentées dans un document préparé par M. Gilles Laflamme, architecte, en date du 10 septembre 2015;

ATTENDU que le coût préliminaire de ce changement est évalué à 6 289,15 \$, plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise un premier changement au projet de construction du bâtiment multifonctionnel; ce dernier consistant à l'ajout d'un isolant sous le trottoir du bâtiment.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

463-2015 PAIEMENT NUMÉRO 1: BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU la recommandation de M. Gilles Laflamme, architecte, en date du 1er septembre 2015;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 1er septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Construction Durand inc. au montant de 65 960,70 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 août 2015, d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1293-2015, sous-projet 01.

ADOPTÉE

464-2015 RATIFICATION DES DÉPENSES: CONSTRUCTION DU PARC CANIN

ATTENDU la résolution numéro 242-2015 autorisant une dépense pour l'aménagement d'un parc canin sur la rue Laurier;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 9 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de ratifier les contrats accordés par le directeur adjoint aux travaux publics dans le cadre du projet d'aménagement du parc canin sur la rue Laurier. Ces contrats sont présentés sur un document joint à la présente, daté du 9 septembre 2015.

ADOPTÉE

465-2015 TROTTOIRS DE BÉTON CENTRE ANNE-HÉBERT

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 10 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU

- D'autoriser une dépense de 20 800 \$, incluant les imprévus et les taxes nettes, pour le réaménagement du terrain à l'entrée sud du centre Anne-Hébert;
- D'annuler le projet numéro 56 du programme triennal d'immobilisations 2015;
- D'accorder un contrat à Les Entreprises Antonio Barrette relativement aux travaux de béton (trottoir et bordure). Le tout conformément à la soumission datée du 8 septembre 2015. Le montant de ce contrat est établi à 15 937 \$, plus taxes;
- D'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

466-2015 ACQUISITION PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE ROUTE DE FOSSAMBAULT : ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil autorise M. Pierre Dolbec, maire, et M. Marcel Grenier, directeur général et greffier, à signer les documents cadastraux préparés par M. Pierre Thibault, arpenteur-géomètre, sous la minute 3389, en date du 25 août 2015, concernant les lots 5 762 805 et 5 762 806, en vue de la cession du lot 5 762 805 pour fins de l'élargissement de l'emprise de la route régionale numéro 367, face au garage municipal.

ADOPTÉE

467-2015 SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SUR LE LOT 4 742 775

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à l'ajout d'un trop-plein au poste de pompage d'égout PPE-1A;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

ATTENDU que, pour ce faire, une conduite d'égout doit être mise en place sur le lot 4 742 775 (anciennement une partie du lot 350-P - Matricule 1991-32-5115) pour permettre de relier le poste de pompage d'égout PPE-1A au réseau d'égout de la rue René-Collard. La position approximative de la conduite est montrée sur un plan annexé à la présente;

ATTENDU que la Ville doit obtenir une autorisation de la propriétaire;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a un intérêt à l'enregistrement d'une servitude permanente pour permettre l'entretien de ladite conduite;

ATTENDU que la réalisation de ces travaux a été décrétée par le règlement numéro 1250-2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser M. Martin Careau, directeur des Services techniques, à signer le document d'entente joint à la présente résolution avec Mme Juliette Gagnon concernant le lot 4 742 775.

ADOPTÉE

468-2015 VENTE À L'ENCAN DE TROIS VÉHICULES

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint aux travaux publics du 31 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la vente des véhicules suivants par vente aux enchères, selon les modalités présentées par le directeur adjoint aux travaux publics, et d'autoriser ce dernier à signer tout document à cet effet:

Camion 10 roues Kenworth 1995 et équipements à neige (véhicule numéro 34);

Camionnette Chevrolet 2003 (véhicule numéro 53);

Jeep Compass 2008 (véhicule saisi par la Sûreté du Québec et qui a été cédé à la Ville puisque non réclamé par son propriétaire).

ADOPTÉE

469-2015 INSTALLATION DE LA NOUVELLE CLÔTURE DES SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU la résolution numéro 214-2015 autorisant une dépense de 10 000 \$ pour le remplacement de la clôture de bois située dans la cour latérale du bâtiment des Services techniques;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, en date du 31 août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Clôture Alpha pour l'installation des poteaux 6 x 6 en bois fournis par la Ville sur une longueur approximative de 132 mètres.

Le tout conformément à la soumission datée du 28 août 2015;

La somme nécessaire, soit 3 080 \$, plus taxes, est appropriée du projet 2015-0214.

ADOPTÉE

470-2015 ENGAGEMENT DES ANIMATEURS POUR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à procéder à l'engagement et à signer les contrats des professeurs



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

pour la programmation des activités après l'école pour l'automne 2015 tel que présenté dans le tableau d'engagement joint à la présente résolution détaillant tous les cours.

ADOPTÉE

471-2015 CAMP DE JOUR DOMAINE NOTRE-DAME VS OFFRE DE CAMP DE JOUR PAR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU la construction d'un nouveau pavillon dans le parc du Grand-Héron;

ATTENDU l'intention de la Ville de procéder à l'ajout d'un pôle aquatique tel que prévu dans le plan directeur du parc du Grand-Héron;

ATTENDU que ces installations permettront d'offrir une formule de camp de jour intéressante;

ATTENDU que le protocole avec le Domaine Notre-Dame pour le camp de jour 2015 spécifie que la Ville s'engage à aviser par écrit le Domaine Notre-Dame, avant le 31 décembre 2015, de son intention de renouveler ou non une entente pour la tenue du camp de jour 2016;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que la Ville avise le Domaine Notre-Dame de son intention d'offrir une formule de camp de jour au parc du Grand-Héron pour l'été 2016.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de reporter cette décision à l'été 2017 si les installations du pôle aquatique devaient tarder à se réaliser.

IL EST AUSSI RÉSOLU de conclure une entente avec le Domaine Notre-Dame afin de permettre aux familles d'avoir l'option d'envoyer leurs enfants au camp de jour du Domaine Notre-Dame si elles le veulent.

ADOPTÉE

472-2015 AUTORISATION DE DÉPENSE: PAIEMENT AU DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, en date du 4 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 36 392 \$ au Domaine Notre-Dame pour le camp de jour de l'été 2015, conformément au protocole d'entente prévu à cette fin.

La dépense est imputée au poste budgétaire 02-701-56-419 après les transferts budgétaires présentés dans le tableau préparé par Mme Lise Langlois en date du 4 septembre 2015.

ADOPTÉE

473-2015 TARIFICATION POUR LA LOCATION DU PAVILLON DESJARDINS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, en date du 4 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'adopter la politique de tarification 2015-2016 des salles et des plateaux d'activités avec les modifications afin d'y inclure le pavillon multifonctionnel Desjardins.

Cette résolution abroge toute autre résolution antérieure.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

474-2015 AUTORISATION D'UTILISATION DU PARC DU GRAND-HÉRON PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING CARAVANING - ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING CARAVANING 06 QUÉBEC MÉTROPOLITAIN (FQCC ARCC06)

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, en date du 4 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, à conclure une entente avec la Fédération québécoise de camping caravaning, association régionale de camping 06 Québec métropolitain (FQCC ARCC 06 Québec métropolitain) pour la tenue d'un rassemblement de véhicules récréatifs dans le parc du Grand-Héron, les 29, 30 et 31 juillet 2016.

ADOPTÉE

475-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES: MISE À NIVEAU DES PARCS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, en date du 14 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 640 \$, plus taxes, pour la construction d'une clôture sur une longueur de 67 pieds au parc de l'Hirondelle;

La dépense est imputée au projet 2015-0273.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 septembre 2015, laquelle comprend 307 commandes au montant de 336 128,37 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 août 2015, laquelle totalise 1 288 642,44 \$.

Monsieur le maire Pierre Dolbec déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier sur la question suivante, trois des entrepreneurs sont des clients dans son entreprise personnelle. Il s'abstient de voter sur cette question et mentionne s'être retiré au caucus lors des discussions sur ce point.

476-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2015, laquelle totalise la somme de 163 020,82 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

477-2015 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CADETS POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations pour l'excellent travail des cadets policiers de la Sûreté du Québec présents sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier durant toute la saison estivale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

478-2015 MOTION DE FÉLICITATIONS: PIER-OLIVIER BROWN ET BENOIT VILLENEUVE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à messieurs Pier-Olivier Brown et Benoit Villeneuve pour leur intervention du 2 septembre en attendant l'ambulance qui provenait de Québec. Grâce à leurs agissements, tout a bien été lors de l'arrivée de l'ambulance.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

479-2015 AJOURNEMENT AU 28 SEPTEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 28 septembre 2015.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 04.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER